

## **OBJET : INFO PAC n°6 – IMPORTANT – CONTACTS ET FONCTIONNEMENT PAC**

Bonjour,

La période de télédéclaration PAC - surfaces campagne 2024 **a démarré lundi 1er avril et se terminera mercredi 15 mai 2024 à minuit.**

La période de dépôt tardif s'ensuivra du jeudi 16 mai jusqu'au lundi 10 juin 2024.

Pour réaliser au mieux votre télédéclaration, nous vous invitons à consulter les notices explicatives des outils proposés par TELEPAC en page d'accueil.

De plus, le bureau des aides et des contrôles reste à votre disposition pour vous accompagner comme suit :

- Paiement de Base (DPB) : 03 86 71 52 35

- Télédéclaration PAC :

- 03 86 71 52 24

- 03 86 71 58 98

- 03 86 71 52 85

- 03 86 71 58 93

- MAEC – BIO : 03 86 71 52 65 / 03 86 71 58 90

- Domaine réglementaire / tout sujet : uniquement par courriel à :  
[ddt-pac@nievre.gouv.fr](mailto:ddt-pac@nievre.gouv.fr)

Horaires d'accueil téléphonique : 09h00 - 11h15 / 14h00 – 16h00

Accueil physique sur RDV

Le numéro vert de l'**assistance informatique nationale** est également à votre disposition : **0 800 221 371**

du lundi au vendredi de 7h à 21h et le samedi et jours fériés (hors 1<sup>er</sup> mai) de 9h à 17h.

Cordialement.

DDT Nièvre – Service économie agricole

Bureau des aides et contrôles

[ddt-pac@nievre.gouv.fr](mailto:ddt-pac@nievre.gouv.fr)

03 86 71 52 24 / 03 86 71 52 23 – 03 86 71 52 52 (secrétariat service)